



Restitution de caution

Par margooo

Bonjour, suite à ma résiliation de bail j'ai reçu un décompte de règlement. Celui ci intègre les éléments suivants :

Loyer : 536?

Charges : 50?

sous total : 586?

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 440,20?

Réalisation de l'état des lieux : 132,06?

Dépôt de garantie : 536?

Total : 1694,26?

Suite au versement j'ai reçu un virement de 542,32?

Est ce que les sommes avancées pour la constitution du dossier et de l'état des lieux sont des sommes correctes ou des sommes paraissant gonflées par l'agence immobilière ?

Je ne comprends pas si il est normal que j'ai finalement récupéré « si peu » comparé au total de 1694?

Si vous pouviez m'éclairer.

Merci et bonne journée !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas une caution, c'est un DEPOT DE GARANTIE.

Il faut plus d'infos.

Vous êtes le locataire ou le bailleur ? (ce n'est pas clair)

Quel état des lieux ? entrée ou sortie ?

Bail vide ou meublé ?

Charges au forfait ou provisions ?

Date d'effet du congé ? donné par le locataire ou le bailleur ? quel préavis ?

Date de la remise des clés ?

ou bien lisez ceci :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F375]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F375[/url]

Par janus2

Bonjour,

Il est étonnant que soient pris sur le dépôt de garantie lors du départ du locataire les frais "Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, Réalisation de l'état des lieux", ces frais étant normalement perçus à l'entrée du locataire et non à sa sortie.

Par yapasdequoi

En attendant les réponses aux questions ...

Les frais retenus doivent être justifiés par une facture, un contrat ou un devis.

Par Bazille

Bonjour,
Margo, dit qu'elle a reçu un décompte .
Ce décompte retrace ce qu'elle a donné à l'entrée , avec son dépôt de garantie.
Et on lui a remboursé un peu plus que son dépôt de garantie
Elle ne parle pas de frais retenus!! Vous inventez.
Elle pose la question , si le prix du bail et de l'état des lieux est dans les normes.

Par yapasdequoi

En attendant les réponses aux questions, on ne peut qu'inventer n'importe quoi. Est-ce bien utile ?

Par janus2

Bonjour margooo,

Pourriez-vous apporter des précisions sur votre situation ? Et même sur votre calcul que, personnellement, je ne comprends pas.